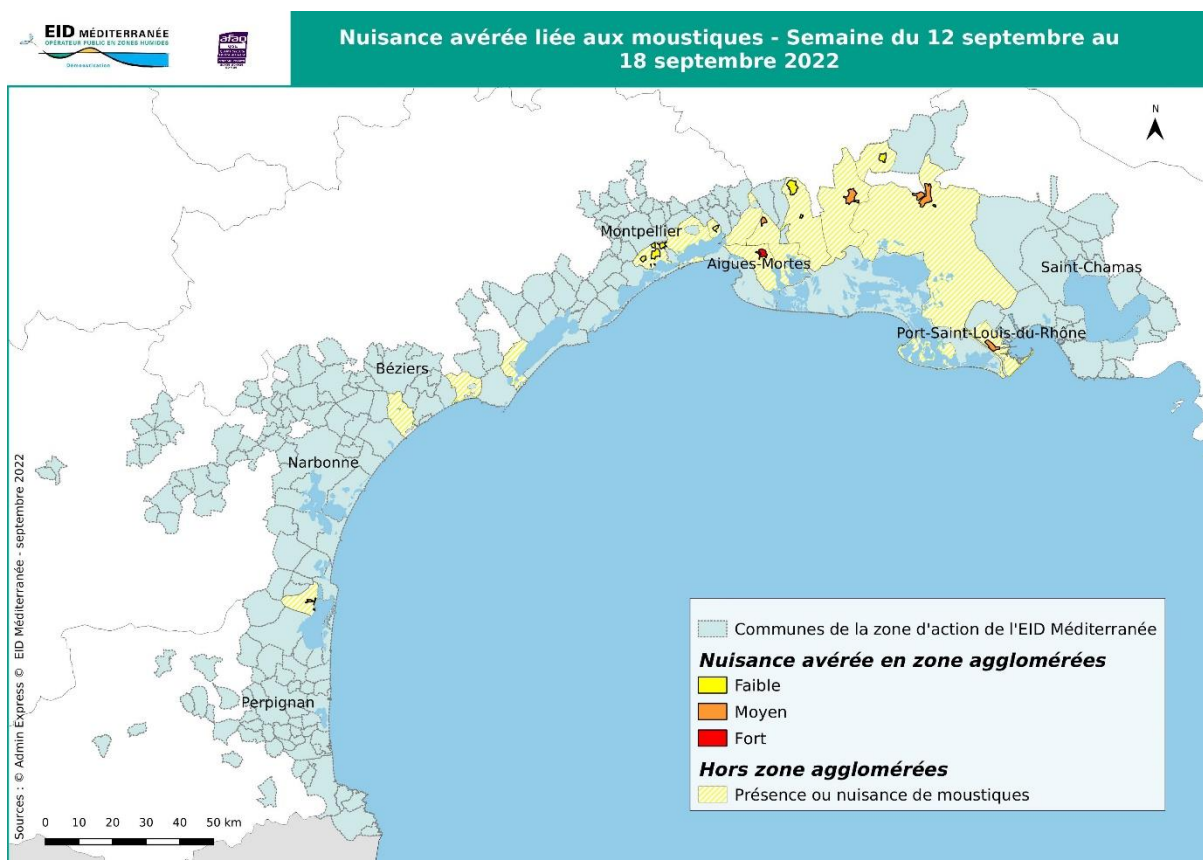


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 12 au 18 septembre 2022



Au cours de la semaine du 12 septembre 2022 :

Le niveau des populations de moustiques *Aedes caspius* adultes datant du mois d'août a baissé significativement, mais les récentes émergences de moustiques liées aux fortes précipitations et coups de mer survenus début septembre vont maintenir un niveau de gêne assez soutenu dans le sud du Gard et à l'embouchure du Grand-Rhône. Si le Mistral souffle comme prévu, la gêne et les migrations pourraient être bien atténuées.

740 hectares ont été traités au cours de la semaine du 12 septembre, par avion (82 %) et au sol (18 %).

En 2022, près de 25 900 hectares ont été traités à ce jour en zones humides, soit plus que la moyenne des cinq dernières années (23 093 ha).

En zones urbanisées et habitées, le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) est présent et occasionne les nuisances ressenties par la population locale.

À compter du 19 septembre 2022 :

Selon la vitesse des vents, des nuisances dues aux *Aedes caspius* pourraient être ressenties, particulièrement dans le sud du Gard et à l'embouchure du Grand-Rhône, en deuxième moitié de semaine et en fin d'après-midi.

Les nuisances dues au moustique-tigre vont se poursuivre, au gré de belles journées.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, 350 hectares de zones humides ont été traités, principalement en avion. Les forts vents de nord et la baisse des températures ont considérablement fait baisser, en zones agglomérées, le ressenti de la nuisance due aux *Aedes caspius*. Sur le pourtour de l'étang de Berre, pas de nuisance particulière due aux moustiques communs mais, par contre, nuisance une nuisance plus ou moins forte est générée par le moustique-tigre (selon les quartiers, notamment).

- **Gard** : À la suite des pluies des 6 et 7 septembre et malgré des traitements importants réalisés tant au sol qu'avec des moyens aériens, les émergences résiduelles de la fin de semaine dernière ont eu pour conséquence, comme annoncé, une présence significative de moustiques *Aedes* « ruraux » (issus de zones humides littorales) sur l'ensemble des communes du sud gardois, notamment à Port-Camargue, à Aigues-Mortes, à Saint-Gilles et, de façon assez généralisée, en zones rurales. Néanmoins, la nuisance demeure peu sensible en raison du vent du nord et de la baisse des températures. Il est probable que le ressenti change en milieu de semaine, mais pour peu de temps, car le week-end à venir s'annonce pluvieux. Le moustique-tigre, quant à lui, est très présent dans, les zones agglomérées et semble partout en recrudescence.

- **Hérault** : On observe des nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius* provenant, soit des nombreux affûts pour la chasse, présents dans certaines zones, comme à Vendres, Agde, Vias ou encore Villeneuve-lès-Béziers, soit, sur le littoral, de mises en eau par la pluie, comme à Mauguio (à Bosc Viel particulièrement), surtout en dehors des zones agglomérées, même si certains moustiques adultes arrivent à piquer dans les quartiers périphériques. Par ailleurs, en zones urbanisées, suite aux derniers orages, les nuisances imputables au moustique-tigre se sont fortement intensifiées.

- **Aude** : Toujours quelques *Aedes caspius* résiduels sont observés ici et là, sans véritable nuisance, notamment en zones agglomérées. Suite à des remontées d'étangs, de nouvelles éclosions d'œufs se sont produites et des larves ont été constatées en zones humides. Des traitements par hélicoptère et par moyens terrestres sont mis en œuvre. Sur et autour de l'étang de Marseillette, le niveau des populations de moustiques « ruraux » baisse. En ville, c'est le moustique-tigre qui est le plus virulent.



• **Pyrénées-Orientales** : On observe des nuisances consécutives aux récentes émergences d'*Aedes caspius* dans les zones humides de la commune de Salses. Ces nuisances résiduelles ont été d'autant plus ressenties que le vent (Tramontane) est tombé. Le dernier coup de mer a inondé de nouvelles parcelles, qui nécessiteront de nouvelles prospections. À l'instar des autres départements, on note des nuisances dues aux moustiques-tigres *Aedes albopictus* dans les communes du littoral roussillonnais.

